

A V I S .



J'ai l'honneur de porter à la connaissance de la population qu'un TE DEUM sera chanté en l'église paroissiale demain 1er juillet, à 10 heures, à l'occasion de l'anniversaire de la proclamation de la fondation de l'Etat Indépendant du Congo.

Messieurs les agents de la Colonie doivent être en tenue officielle.

Ruhengeri, le 30 juin 1953.-
L'ADMINISTRATEUR DE TERRITOIRE,
R.GAUPIN.-

VU :

Signatures.